Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250512-2025_066-CC
Reçu le 12/05/2025

DÉCISION MUNICIPALE

2025– 066

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : **MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATON PARTIELLE INTERIEURE DE L'ECOLE JULES FERRY**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 7 mars 2025 au Profil acheteur ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 5 mai 2025 ;

décide

Article 1 : De signer les actes d'engagements au marché de travaux de rénovation partielle intérieure de l'école Jules Ferry avec les entreprises :

- Lot 1 : Menuiseries intérieures – faux plafonds - signalétique avec l'entreprise Spie Batignolles pour un montant de 36 599,42€ HT
- Lot 2 : Sols souples - peinture avec l'entreprise Volume et Couleurs pour un montant de 19 500€ HT

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 12.05.2025

Carole Grelaud
Maire

MAIRIE DE COUËRON LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au Transmise en Préfecture le :